

**EXAMEN DE COMPTABILITE I**  
Janvier 2014

**Exercice n°1 : (14 points)**

A- L'entreprise individuelle « Saber » a été créée au cours de l'année 2010. Son bilan au 31/12/2012 se présente comme suit :

Actifs		Capitaux propres et passifs	
Terrains	80 000	Compte de l'exploitant	100 000
Equipements de bureau	44 000	Résultats reportés	4 000
Frais préliminaires	1 000	Résultat de l'exercice	12 600
Stock de marchandises	23 000	Emprunt bancaire	40 000
Banque STB	29 000	Fournisseurs d'exploitation	13 400
Caisse	4 000	TVA à payer	6 000
		Echéance à moins d'un an/ENC	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>181 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>181 000</b>

Au 1/1/2013, M. Saber propose à M. Tarek de constituer une société à responsabilité limitée appelée « S&T » dans laquelle M. Saber détiendrait 75% des parts sociales émises. M. Saber apportera les éléments corporels et incorporels de son entreprise, alors que M. Tarek apportera une créance client non encore exigible de 50 000 DT et un découvert bancaire auprès de la BNA de 12 500 DT.

M. Tarek accepte cette proposition mais à condition de prendre en compte, lors du calcul de l'apport net de M. Saber, les corrections éventuelles découlant des informations suivantes :

- Les frais préliminaires correspondent, en réalité, à des frais de publicité engagés en 2012 et qui devaient être comptabilisés en charges.
- Le compte « 532 Banque STB » tenu chez l'entreprise a été débité pour la somme de 3 000 DT correspondant au montant d'un chèque remis à l'encaissement mais qui n'a jamais été reconnu par la banque. Il y a lieu de le constater en pertes.
- Une alimentation de caisse par retrait de la banque STB pour 500 DT a été comptabilisée 2 fois.
- Le dernier achat de marchandises à crédit n'a pas été comptabilisé pour 18 600 DT HTVA de 18% bien que la marchandise soit livrée et facturée par le fournisseur depuis le 28/12/2012.

**Travail à faire :**

- 1- Etablir le bilan corrigé de l'entreprise individuelle « Saber ».
- 2- Déterminer les apports de chacun des associés et le capital de la société « S&T ».
- 3- Etablir le bilan de constitution de la société « S&T ».

B- Au cours du mois de janvier 2013, la société « S&T » a réalisé les opérations suivantes :

- Ouverture des comptes.
- Réception du fournisseur d'exploitation F1 d'une facture d'avoir comportant un rabais de 1 000 DT HTVA de 18%.
- Paiement, en espèces, de la dette envers le fournisseur d'exploitation F2 pour 900 DT,
- Réception du fournisseur F3 de la facture correspondant à un achat de marchandises pour un montant brut de 10 000 DT, remise 5%, TVA 18%.
- Acquisitions, par chèque bancaire STB, de titres de participation pour 10 400 DT.
- Acquisition, à crédit, de nouveaux ordinateurs pour 25 000 DT HTVA de 12%.

- Envoi au client C de la facture relative à une vente de marchandises pour 12 000 DT HTVA de 18%. Encaissement par chèque bancaire versé le même jour au compte ouvert à la BNA.
- Règlement, par chèque bancaire STB, de la TVA à payer pour le solde figurant au bilan de constitution.
- Etablissement de la déclaration de TVA du mois de janvier 2013.

Travail à faire :

- 1- Enregistrer ces opérations dans le journal de la société « S&T ».
- 2- Effectuer le report au grand livre et dresser la balance avant inventaire au 31/1/2013.

Exercice n°2 : (6 points)

La société BONNA a réalisé au cours du mois de décembre 2013 les opérations suivantes :

2/12/2013 : Achats à crédit de matières premières auprès du fournisseur F1. La facture envoyée le même jour par le fournisseur contient les informations suivantes : Montant brut HT : 15 000 DT, TVA 18%, remise 5%, rabais 2%, escompte de règlement : 3%, transport assuré par une camionnette du fournisseur : 220 DT HTVA de 12%.

5/12/2013 : Vente, moyennant un chèque bancaire, de produits finis au client C1. La facture adressée au client le même jour indique, outre une remise dont le taux est à déterminer, les éléments suivants : Montant brut HT : 20 000 DT, TVA 18%, escompte de règlement : 3%, net financier : 18 430 DT. Le transport est assuré par les moyens propres du client C1.

7/12/2013 : Vente de produits finis au client C2 aux conditions suivantes : Montant brut HT : 4 000 DT, TVA 18%, remise 10%, escompte de règlement : 1%, le transport est assuré gratuitement par la société BONNA. Le même jour, le client reçoit la facture et accepte un effet, échéant le 28/2/2014, pour la moitié de sa dette à cette date.

10/12/2013 : Lancement d'une commande de matières premières auprès du fournisseur F2 pour un net commercial HT de 18 600 DT compte tenu d'une remise habituelle de 7%, TVA 18% et envoi, le même jour, à ce fournisseur d'un chèque de 2 000 DT et des espèces pour 194,800 DT à titre d'avance.

14/12/2013 : Retour à la société BONNA du  $\frac{1}{4}$  des produits finis vendus au client C2. La facture d'avoir établie le même jour indique, également, un rabais de 5%.

22/12/2013 : Réception de la moitié des matières premières commandées auprès du fournisseur F2.

24/12/2013 : Encaissement, en espèces, de la créance ordinaire (non matérialisée par un effet) envers le client C2.

27/12/2013 : Réception de la 2<sup>ème</sup> moitié des matières premières commandées auprès du fournisseur F2 et de la facture correspondant à la livraison totale. En raison du retard accusé dans la livraison, la facture indique, en définitive, une remise de 10%. La société BONNA a accepté, le même jour, un effet échéant le 31/1/2014 d'une valeur nominale de 18 000 DT et a réglé le reliquat en espèces.

29/12/2013 : Restitution au client C3, par virement bancaire, d'une avance de 2 000 DT déjà perçue depuis un mois et ce pour non exécution de la commande. L'avis de débit reçu le même jour indique une commission de 1 DT HTVA de 18%.

Travail à faire :

Enregistrer dans le journal de la société BONNA les opérations ci-dessus indiquées.